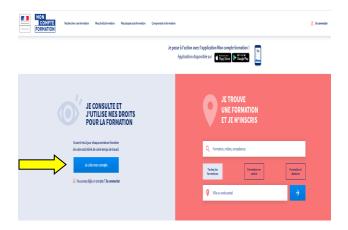
### **Étape 1 : Mon Compte Formation**

Connexion au Portail et cliquez sur mon compte formation <u>www.moncompteformation.gouv.fr</u> puis cliquez sur : Je crée mon compte

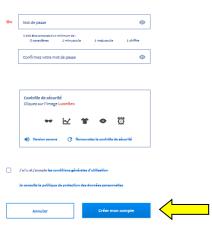


## **Étape 2 : Inscription**

Renseigner tous les champs et cliquer sur : <u>créer</u> <u>mon compte</u>

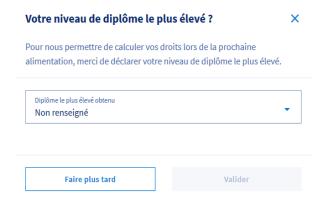
Pas de panique, il vous faut uniquement votre  $N^\circ$  de sécu, une adresse mail (obligatoire), et fournir un mot de passe dont vous vous souviendrez





#### **Etape 3 : Etape intermédiaire**

Indiquer votre diplôme le plus élévé obtenu grâce au menu déroulant et la date d'obtention puis valider ou cliquer sur faire plus tard pour continuer



#### **Etape 4 : Saisie des heures DIF**

Le montant de vos droits CPF s'affichent



Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, cliquer sur saisir mon DIF (vous trouverez ces informations sur la fiche de paie de décembre 2014 ou janvier 2015, ou sur une attestation spécifique de votre employeur de 2014 ou sur un certificat de travail daté avant décembre 2014).

Une attestation doit être obligatoirement jointe pour valider les heures DIF



Saisir vos heures DIF dans mon solde DIF en heures. La conversion en euros est automatique. Cliquer sur choisir un fichier pour insérer votre attestation DIF. Enfin valider.

Une fois cette étape validée, le montant des droits à la formation s'affiche.

#### Etape 5 : montant des droits à la formation

Ce montant peut être sollicité pour un financement **total ou partiel** de votre projet de formation (projet que vous aurez **validé** avec votre conseiller (ère)).





# **TUTO**

# « CREER SON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) »

Maj 03.02.20

Identifiants :		
N° sécu :	 ·	 
Mot de passe :	 	 